

*Version Web*

## Décider d'ouvrir une veine ou de la maintenir ouverte au moyen d'un soluté de NACL 9%

ÉMETTEUR :	Président(e) du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		
APPROUVÉ PAR :	Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	2005-06-29	DATE DE RÉVISION PRÉVUE :	2018
DATE DE RÉVISION :	2014-02-12		
CODE DE CLASSIFICATION :	ADM-316-06		
ORIGINAL SIGNÉ PAR :	Présidente du CMDP, Paule Hottin		

### **Ordonnance collective :**

Une ordonnance collective est une ordonnance établie par règlement du CMDP à l'effet de poser certains actes ou de procéder systématiquement à certains examens ou traitements sans attendre d'ordonnance médicale individuelle chez les bénéficiaires de catégories déterminées dans cette ordonnance et le cas échéant, selon le protocole ou la méthode de soins desquels elle relève. L'ordonnance collective ne s'applique pas si elle entre en contradiction avec une ordonnance individuelle

### **PERSONNES HABILITÉES À EXÉCUTER L'ORDONNANCE**

Infirmières.

### **GROUPES DE PERSONNES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE PAR L'ORDONNANCE**

Toute clientèle externe ou admise présentant des conditions vitales altérées en situation d'urgence dans l'attente de rejoindre un médecin. En ambulatoire, la personne est transférée sans délai par ambulance vers une urgence.

### **INDICATIONS**

Client présentant:

- douleur rétro sternale, arrêt cardio-respiratoire, problème respiratoire grave
- inconscience
- hémorragie importante
- choc ou menace de choc (hypotension sévère, tachycardie, sueurs, pâleur)
- convulsion

### **CONTRE-INDICATIONS**

Personne hébergée en soins de longue durée pour qui un niveau de soins I ou II est inscrit au dossier.

### **PROCÉDURE**

Pour la procédure d'installation, se référer à la MSI de l'AQESSS :

- Installer un cathéter de moins de 7,5 cm dans une veine périphérique.

Rédigé par: Dre Suzanne Gosselin, présidente CMDP CSSS-IUGS  
Marie Trousdell, DSI, CSSS-IUGS

Révisé par: Karine Brazeau, infirmière à la DQSS

ANNEXES :	
-----------	--

MOTS CLÉS :	ARRÊT CARDIO RESPIRATOIRE, CHOCS, CONVULSIONS, HÉMORRAGIES, HYPOTENSION, INCONSCIENCE, MÉTHODES DE SOINS, ORDONNANCES, ORDONNANCES COLLECTIVES, SOLUTÉS, URGENCES MÉDICALES, VEINES
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DIFFUSÉ À :	DQSS - cliniciennes, DSPPM - Membres du CMDP, Directrices DSASA, DQSS, DSA, DSJF, Chefs d'administration de programme, DSASA - chefs de service, DSASA - coordonnatrices des services, DSASA - coordonnatrices des activités, présidente CII
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Chemin d'accès : U:\Documents\Document\DSPPM\Documents administratifs\Ordonnances collectives CSSS-IUGS\ORD-CMDP-01 Web.doc